

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 162 (2011)

Heft: 7

Artikel: La politique forestière vaudoise : une orientation résolument "patrimoine multifonctionnel"

Autor: Métraux, Jean-François

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1097721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique forestière vaudoise: une orientation résolument «patrimoine multifonctionnel»

Jean-François Métraux Service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud (CH)*

Forestry policy in the canton of Vaud: the “multifunctional heritage” option

In the years since 2000, the authorities in charge of forests in canton Vaud have made some substantial changes as a reaction to the political decisions arising from the Swiss Forest Programme and the projected revision of the Federal forestry Law, as well as to the deterioration of the economic situation in forestry enterprises. This article gives a survey of the directions taken. Thus the canton recognises the primordial role of wood production as a driving force behind the creation of a multifunctional forest. The Service for Forests, Wildlife and Nature has invested a great deal in planning, and has redefined the management plan to be an instrument intended for forest owners and forest managers. The canton has innovated by introducing forestry groups and a scheme of equalisation of forestry costs between communes. Hence the conception of forestry management in canton Vaud is resolutely that of a multifunctional natural heritage.

Keywords: forest service, forest management, multifunctional forest, Vaud, Switzerland

doi: 10.3188/szf.2011.0209

* chemin de la Vulliette 4, CH-1014 Lausanne, courriel jean-francois.metraux@vd.ch

Recevant à nouveau le Congrès forestier suisse après celui de Lucens de 1982, le canton-hôte a l'occasion de présenter ses options forestières. La période se prête bien à un tel exercice, car la politique forestière sort d'intenses débats. Le présent article met en évidence deux sujets: la multifonctionnalité en relation avec le financement des prestations des forêts, puis le rôle des propriétaires de forêts publiques réorganisés en groupements forestiers. Seront abordés au fur et à mesure, les principaux changements dans la gestion des forêts vaudoises depuis 2000.

La Confédération, catalyseur des changements en terre vaudoise

Par l'intensité et l'ampleur de son diagnostic participatif et de ses propositions, le Programme forestier suisse de 2004 a créé des turbulences (Direction du Projet PFS, BHP Brugger 2004). Il a été suivi de l'initiative «Sauver la forêt» (BBI 2005 6611, BBI 2008 2261), puis du projet de révision de la Loi fédérale sur les forêts qui devait libéraliser le secteur (BBI 2007 3829). Ces trois étapes ont ébranlé l'ancien équilibre. Depuis, plus rien n'est comme avant,

au niveau suisse comme dans le canton de Vaud. De plus, quelques années après Lothar, alors que les travaux de restauration des forêts dévastées étaient à peine terminés et que le prix des bois était toujours très bas, le désengagement de la Confédération en 2003 dans le secteur de l'économie forestière a été vécu dans le canton de Vaud comme un abandon, voire une trahison dans les régions du Plateau et du Jura.

Aux controverses nationales, vives, s'en est suivi en terre vaudoise un travail de redéfinition lent, participatif et consensuel de la politique forestière, avec en 2006 la publication du rapport de politique forestière du Conseil d'Etat (SFFN 2006). Celui-ci met l'accent sur la multifonctionnalité des forêts et sur quatre axes stratégiques qui sont: rendre l'économie forestière performante, affirmer le rôle de la forêt contre les dangers naturels, préserver la diversité biologique et paysagère des forêts, et améliorer l'accueil du public en forêt (figure 1). Les nouveaux rôles des partenaires du secteur forestier sont précisés, et le document met en évidence les principaux enjeux et défis à relever. Ils sont similaires à ceux de la Suisse, le canton de Vaud disposant d'un patrimoine forestier situé dans les principales régions géographiques du pays. D'un point de vue socioécono-



Fig. 1 Les forêts vaudoises assurent simultanément plusieurs fonctions: production de bois, accueil du public, diversité biologique, protection générale. Photo: CFPF

mique, la forêt vaudoise se trouve aussi dans la mouvance des problèmes nationaux, dans un canton en pleine urbanisation, mais où l'essentiel des massifs de forêt occupe un arrière-pays encore rural.

A cette nouvelle donne, les réponses spécifiques des autorités vaudoises ont été l'approfondissement d'anciennes options éprouvées (cf. la confirmation de la multifonctionnalité des forêts et son ancrage dans l'aménagement forestier), mais aussi l'innovation institutionnelle (création des groupements forestiers de droit public et introduction de la péréquation intercommunale dans le domaine forestier). La biodiversité (Niedermann-Meier 2010), la gestion des forêts protectrices et le domaine de l'accueil ne sont pas demeurés en reste, mettant en évidence le bien fondé et l'ancrage de la vision «patrimoine multifonctionnel» de la gestion des forêts vaudoises.

La récolte du bois, moteur de la multifonctionnalité

La politique forestière vaudoise 2006–2015 du Conseil d'Etat demeure fondée sur la multifonctionnalité des forêts. Le principe est ancré à l'article 59 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (Cst-VD). Il est mis en œuvre par les autorités cantonales et par les propriétaires, en particulier les communes qui possèdent la majeure partie des forêts. La gestion des forêts vaudoises est résolument celle d'un patrimoine naturel aux prestations nombreuses et dont la contribution à la qualité du paysage est importante. Si l'on excepte les forêts dévolues aux réserves forestières naturelles dont l'objectif est de 5% de la surface forestière du canton et les surfaces destinées

aux îlots de sénescence, cette gestion s'appuie sur une gamme d'interventions sylvicoles qui produisent toutes du bois. L'exploitation des forêts demeure par conséquent le moteur de la multifonctionnalité des forêts vaudoises.

Fait nouveau depuis les années 1990, la récolte du bois est justifiée davantage par la prestation qu'elle apporte à la société que pour l'intérêt financier procuré au propriétaire par le seul revenu de la vente des bois. Même en forêt de production où cette récolte est devenue en maints endroits un fardeau, elle se justifie aujourd'hui pleinement pour des raisons macroéconomiques (emploi décentralisé, approvisionnement de la filière du bois, exploitation d'une ressource intéressante du point de vue du cycle du carbone, etc.) et pour les prestations générales des forêts. Soutenir l'exploitation des forêts est ainsi devenu une tâche d'intérêt public.

L'aménagement forestier

Comme l'aménagement des forêts vaudoises a fait l'objet en 2009 d'un numéro spécial du Journal forestier suisse¹, seuls des points en liaison avec la politique forestière seront évoqués. Il est utile de rappeler que le Service forestier fonde l'aménagement des forêts vaudoises, d'une part sur la poursuite de la récolte des données dendrométriques (approche quantitative de l'aménagement par les inventaires par échantillonnage selon la même méthode depuis 1963) et d'autre part, depuis les années 1990, sur la collecte des données phytosociologiques (approche qualitative des forêts).

L'inventaire phytosociologique

La connaissance des forêts est de plus en plus interdisciplinaire. La plus importante innovation est incontestablement celle de l'inventaire phytosociologique. Dans le canton de Vaud, celui-ci a été conçu par une équipe de forestiers et de géobotanistes à partir de relevés de référence par échantillonnage. Il est valorisé actuellement par les gardes forestiers, avec le concours de Micheline Meylan, forestière spécialiste en botanique. Par rapport aux générations précédentes, les gardes forestiers utilisent désormais un outil performant d'analyse des stations pour mieux connaître qualitativement les forêts. L'inventaire phytosociologique permet d'orienter les travaux sylvicoles au potentiel naturel des stations et d'aider au choix des essences. Il est une des bases de référence pour la planification directrice et pour la gestion forestière. Il facilite la pratique de la sylviculture proche de la nature et devient l'outil indispensable pour orienter l'adaptation des peuplements forestiers aux changements globaux (évolution climatique).

¹ Journal forestier suisse, numéro spécial, S1 | 2009

L'étroite collaboration entre géobotanistes et forestiers a montré un élargissement bienvenu et réussi du cercle des professionnels qui contribuent à la gestion durable des forêts.

La planification directrice des forêts

A quel niveau s'exerce la multifonctionnalité des forêts et qui en détermine les contours? Question difficile, dont la réponse est différente selon la fonction et le rôle du forestier qui est interpellé. Pour le gestionnaire, la multifonctionnalité varie selon chaque milieu et se décline à l'intérieur d'un peuplement, parfois très finement, d'un groupe d'arbres à un autre.

Pour le forestier aménagiste vaudois, la multifonctionnalité s'analyse à l'échelle d'un point par hectare. L'importance des différentes fonctions est taxée en effet à ce niveau pour toutes les forêts. Les cinq fonctions, production, protection, accueil, biodiversité et paysage, sont examinées tous les 100 mètres et parmi elles, celle dite «prépondérante» est mise en évidence par le forestier aménagiste. La fonction prépondérante est celle qui conduit l'action sylvicole principale. Elle est déterminée pour des peuplements d'une certaine ampleur, rarement de quelques hectares, le plus souvent de l'ordre de 50 à 100 ha, voire aussi pour des massifs de plusieurs centaines d'hectares lorsque les conditions sont homogènes. La taxation des fonctions et la définition des objectifs «prépondérants» font partie des documents mis en discussion avec les partenaires et sont mis en consultation publique. De ce fait, au travers de la planification forestière directrice, l'analyse de multifonctionnalité de la forêt dispose d'une réelle légitimité, bien au-delà du cercle des propriétaires et des forestiers.

En tant que document de planification directrice d'importance cantonale, le Plan directeur forestier d'un arrondissement ou d'une région est approuvé par le Conseil d'Etat. Son contenu n'a pas seulement une portée indicative ou d'aide à la décision, mais certaines parties qui découlent de normes de droit impératives sont contraignantes pour l'Etat et ses agents, en particulier pour les décisions administratives et les contrats comme les plans de gestion par exemple.

Les plans de gestion

L'aménagement des forêts vaudoises a été longtemps le domaine réservé des inspecteurs et du Service des forêts. Plus récemment, depuis une dizaine d'années, il est devenu un domaine partagé entre propriétaires et Service des forêts. Or, pour tenir compte de la nouvelle répartition des rôles des partenaires du secteur forestier, laquelle distingue mieux les tâches de gestion de celles de régulation, le projet de révision de la Loi forestière vaudoise, qui a été adopté par le gouvernement le 12 mai 2011,

prévoit que les plans de gestion soient désormais l'affaire des propriétaires. Ces plans devraient être élaborés, si possible, au niveau d'un groupement forestier, donc pour un ensemble de propriétaires pour ce qui concerne les petites et moyennes propriétés. Pratiquement, l'aménagiste forestier – un ingénieur forestier du secteur privé – est mandaté par le groupement forestier, lequel est soutenu financièrement par le canton dans cette tâche. Le Service des forêts fournit les données de base, appuie techniquement la démarche et contrôle le contenu du plan de gestion du point de vue légalité. Le service tiendra donc toujours, en particulier avec les inspecteurs des forêts, des rôles déterminants, mais il sera moins en prise directe avec les propriétaires. Cette nouvelle répartition des responsabilités marque une étape d'émancipation de la propriété forestière.

La certification PEFC/FSC

On ne peut parler aujourd'hui d'aménagement forestier sans évoquer la certification des forêts. Bien que celle-ci soit du ressort des propriétaires, ses conséquences ont une portée sur la durabilité de la gestion qui va au-delà des intérêts de ces derniers. Actuellement, les forêts publiques vaudoises sont certifiées à plus de 90%. La politique forestière vaudoise du Conseil d'Etat encourage les propriétaires à poursuivre la labellisation des forêts et à ce titre, les forêts cantonales (9% de la surface forestière cantonale) sont certifiées.

La certification, acte volontaire du propriétaire, incite à un processus continu d'amélioration de la gestion durable, surtout en matière de préservation de la biodiversité, de création de réserves forestières, de protection des sols et des ressources en eau potable. La certification présente d'autres avantages et intérêts. Elle contribue à une image favorable de la gestion forestière pour le grand public et peut être utilisée dans les programmes de communication. En matière de sylviculture proche de la nature, elle rend par exemple superflu la production de normes fédérales par l'OFEV. Elle contribue aussi à l'aménagement des forêts, avec la demande de mise à jour régulière des planifications. Et lorsqu'un propriétaire confie la gestion de sa forêt à un groupement dans le cadre d'un bail ou d'un contrat de gestion, l'exigence de certification par le bailleur est un garant supplémentaire de la durabilité de l'exploitation forestière par le fermier.

La certification apporte une nouvelle dimension au système de gouvernance des forêts, en ce sens qu'elle implique désormais aussi les consommateurs. Ceci est particulièrement important pour des produits en provenance de pays dont la gestion durable des forêts n'est pas garantie par l'état de droit. De ce fait, le label FSC contribue en particulier à la solidarité nord-sud et s'inscrit dans le cadre de la mondialisation des échanges.



Fig. 2 Le bois, un matériau d'avenir issu d'une ressource indigène renouvelable.
Photo: CFPF

Mais la certification n'a pas que des aspects positifs. Les coûts et la charge bureaucratique sont réels, et le système évolue constamment, notamment à la demande des instances internationales. D'où l'importance, pour obtenir une meilleure stabilité du système, d'exercer une pression permanente par les comités et organes suisses de direction de la certification dans lesquels la Société forestière suisse est présente. Il faut aussi reconnaître que le niveau de protection de la forêt suisse par sa législation exemplaire est souvent supérieur à celui de forêts certifiées d'autres pays. Le défi est de maintenir un système efficace de certification pour garantir la durabilité de la gestion forestière, mais celui-ci doit être suffisamment simple pour être praticable par les entreprises forestières.

La dure loi du marché

En affirmant que le moteur de la multifonctionnalité repose sur l'exploitation des bois, le canton de Vaud est appelé à disposer de débouchés suffisants pour les bois, de manière à garantir le succès de sa politique forestière. Or, en matière de marchés, la situation est contrastée.

Les résineux ne posent pas de grands problèmes, sauf pour les très gros bois. L'écoulement des produits se réalise en majeure partie dans un rayon local. Cela est dû aux grandes scieries Zahnd à Rueyres et Despond à Bulle, et à un tissu de scieries traditionnelles encore actives en Suisse romande. Mais la situation ne s'annonce pas satisfaisante pour l'avenir. Les petites scieries – intéressantes pour la propriété, car elles offrent les meilleurs prix d'achat du bois – ferment les unes après les autres. Et la concentration de la demande pèse sur les prix.

Le problème économique de la forêt vaudoise découle de prix du bois très bas, lesquels ne couvrent pas suffisamment les frais de gestion en dépit des efforts de rationalisation de la récolte. De ce fait, la capacité d'exploitation de la forêt vaudoise est largement sous-utilisée, notamment celle des forêts privées. Elle pourrait augmenter de 40% et passer de l'actuel niveau de 500 000 m³/an à plus de 700 000 m³/an. Ce serait même à l'avantage d'une gestion plus durable des forêts, permettant un meilleur équilibre des classes d'âge, car les peuplements sont trop riches en moyen et gros bois. Mais aujourd'hui, tant que les prix du bois ne s'élèvent pas ou que d'autres recettes (subventions, dédommagement des prestations publiques, crédit carbone, etc.) ne viennent pas augmenter les revenus des propriétaires, la récolte de bois va encore stagner.

Le cas des feuillus est très préoccupant. Le besoin de nouveaux débouchés est indispensable pour valoriser une ressource naturelle en constante augmentation. Or, la seule incinération des feuillus dans les unités de bois-énergie n'est pas recommandée, car ce mode de faire n'optimise pas la cascade de valorisation du stockage du carbone. Actuellement, dans un environnement économique peu favorable aux transformateurs de bois indigènes, les études pour une nouvelle scierie feuillue se poursuivent à pas lents avec l'appui de la promotion économique². Le chemin qui reste à parcourir s'annonce toutefois encore long et difficile jusqu'à l'installation de nouvelles capacités. Cela dit, le projet demeure une priorité du service.

Les nouveaux acteurs de l'économie du bois sont actuellement ceux du bois-énergie. Certaines sociétés recherchent activement de l'énergie verte

² www.avantibois.ch (25.5.2011)

pour produire de la chaleur ou de l'électricité à partir de ressources locales renouvelables et s'intéressent aux ligneux, entre autres, pour améliorer leur image. Leur politique est de s'approvisionner résolument à bas prix, indépendamment des coûts de revient de production en forêt. Si ces sociétés – souvent actives dans la production d'électricité – prennent davantage d'importance dans l'écoulement des bois, le secteur forestier pourrait rejoindre la situation peu confortable des producteurs suisses de lait d'industrie face aux grands transformateurs, à savoir de disposer d'une vaste ressource, mais dont le prix de vente ne couvre qu'une partie des frais de production. Si ce scénario se poursuit, la propriété forestière, notamment publique, va continuer de subventionner indirectement les sociétés d'énergie en leur livrant le bois à perte.

Et pourtant, les filières de production d'énergie à partir du bois sont techniquement au point. Une importante unité vient d'être créée à Rueyres en partenariat avec la scierie Zahnd, où cette entreprise valorise les déchets de sciage en collaboration avec Romande Energie. Les objectifs du point de vue de la politique énergétique et de l'économie locale sont pleinement atteints et sont une belle réussite industrielle d'économie circulaire. Mais les prix du bois sont demeurés bas, malgré ce partenariat qui bénéficie pourtant de la reprise à prix coûtant (RPC).

Fort de ces constats, la propriété forestière vaudoise encourage, en matière de bois-énergie, l'installation de chauffages à bois dans les communes forestières, en veillant à ce que la valorisation du bois demeure dans un circuit de proximité, le plus largement en mains des acteurs locaux. Le recours aux sociétés de contracting³ représente en revanche de nombreux risques pour la propriété forestière, à savoir d'être contrainte, en échange des investissements et de la garantie de fourniture de la chaleur, d'un approvisionnement contractuel du bois à moyen/long terme à bas prix. Face au professionnalisme commercial des sociétés énergétiques, la capacité de négociation des acteurs locaux du bois s'avère beaucoup trop faible lors de tels projets. Aujourd'hui, au vu de ses avantages de sécurité d'approvisionnement et de faible empreinte carbone, le bois-énergie est trop souvent bradé.

Disposer d'une ressource renouvelable de qualité comme le bois ne suffit pas pour assurer son écoulement (figure 2). L'envolée attendue des prix des matières premières et de l'énergie qui s'annonce, pourrait tout résoudre, comme un coup de baguette magique, mais ce pari est risqué. Si l'on veut mieux utiliser le potentiel ligneux largement sous-exploité des forêts, un programme d'action, à un large spectre, bien au-delà des milieux forestiers et du monde des scieurs, est absolument nécessaire. Aujourd'hui, s'en remettre aux seules forces du marché, sans mesures adéquates d'accompagnement et d'organisation au

niveau de la propriété forestière, ne permet pas d'exploiter les forêts vaudoises de manière optimale et durable.

Les groupements forestiers de droit public

En créant dès 2007 des groupements forestiers qui s'appuient sur les forêts des communes (62% des forêts) et de l'Etat de Vaud (9%), le Canton de Vaud a pris l'option de dynamiser du point de vue économique la gestion forestière à partir des forêts publiques (Neet 2011, ce numéro). Ce choix est lié aux caractéristiques territoriales du canton qui comprend 375 communes. Seule une dizaine de grandes communes forestières – les anciennes gestions techniques – ne sont pas concernées.

Clarification des rôles

La création des groupements, couplée avec le fait d'attribuer l'élaboration des plans de gestion des forêts aux propriétaires, contribue à une plus grande clarté dans la répartition des rôles de gestion et de régulation. En particulier, ce mode de faire renforce le rôle des gardes forestiers qui deviennent les gestionnaires-clés des forêts. Conséquence de cette autonomie grandissante des groupements forestiers, les métiers et fonctions des personnes en charge des forêts sont en pleine évolution. Ceux des responsables des groupements, élus locaux, devront disposer de rudiments de politique et de gestion forestière pour tenir leur nouveau rôle. Ceux de la direction technique des groupements – tous gardes forestiers actuellement, mais demain aussi ingénieurs forestiers – sont appelés à devenir autant gestionnaires d'entreprises que sylviculteurs. La fonction des inspecteurs des forêts va aussi évoluer et va se concentrer sur les tâches de régulation, de financement et de conseil, laissant la gestion des groupements aux gardes forestiers. Cette clarification des rôles, d'apparence anodine pour certains services forestiers ou usuelle dans d'autres secteurs économiques, est jugée comme un changement fondamental chez les forestiers vaudois. Elle est la réponse envisagée pour dynamiser la gestion, rationaliser les flux et s'adapter aux contraintes économiques et publiques croissantes.

La gestion des forêts cantonales

Le Canton de Vaud a choisi de confier la gestion des forêts cantonales aux groupements forestiers. La majeure partie des 8500 ha de forêts domaniales, réparties dans tout le canton, est prévue d'être gérée par les groupements forestiers. Ainsi, contrairement à la solution retenue dans plusieurs cantons,

³ www.energie-bois.ch/le-bois-energie/contracting.html (25.5.2011)



Fig.3 La forêt alluviale, un milieu d'une exceptionnelle richesse biologique. Photo: Collection Grande Cariçaie, C. Le Nédic

aucune structure centralisée n'est prévue pour gérer les forêts cantonales.

Les groupements forestiers se sont montrés très intéressés à gérer des forêts cantonales, car celles-ci ont été bien aménagées et équipées. Du côté de l'Etat, le Service forestier a vu l'intérêt de confier son patrimoine à une structure professionnelle, de proximité, plus rationnelle et plus souple que ses propres structures, conçues pour les tâches de régulation. Le système de délégation prévoit que le service exerce sa surveillance par le biais de sa participation aux organes du groupement, de sa contribution financière, du plan de gestion et de la certification.

La gestion des forêts protectrices

Les forêts protectrices représentent un quart des surfaces boisées (24 000 ha). Depuis de nombreuses années, elles font l'objet de soins réguliers et appropriés, déjà lors des projets dits «Lauber» de la fin des années 1980. D'une manière générale, les forêts protectrices offrent des protections suffisantes pour autant que le rythme des soins puisse se poursuivre, car il s'agit d'un programme de longue haleine où la continuité est primordiale. Les appuis méthodologiques de NaiS (Frehner et al 2005), du Groupe de sylviculture de montagne et des échanges transfrontaliers Interreg contribuent à la recherche de solutions optimales en matière de soins aux forêts protectrices. Les forestiers qui réalisent ces interventions sylvicoles sont assez fiers de cette responsabilité vis-à-vis de la société. La fonction prépondérante des forêts protectrices est bien sûr la protection. Mais cela n'empêche pas qu'elles soient multifonctionnelles. Souvent, elles sont en effet intéressantes du point de vue de la biodiversité, de l'accueil du public – surtout dans les régions touristiques – et contribuent à la qualité des paysages tout en produisant du bois.

Valorisation de la biodiversité

Préserver la nature en forêt et dédommager les propriétaires pour cette tâche. Ce mode de gestion est assez récent dans l'histoire forestière vaudoise. Pro Natura Vaud a été, dès 1950, un pionnier dans le canton de cette approche, mais elle a été longtemps seule (figure 3). Mais aujourd'hui, gérer des massifs pour valoriser principalement la biodiversité est devenu une réalité quotidienne de la gestion forestière.

Parmi les mesures de préservation, celles qui présentent un caractère actif sont bien acceptées. Par exemple, exploiter des anciens taillis, restaurer des sèves, entretenir des pâturages boisés, ouvrir des clairières ou lutter contre la colonisation des marais et des prairies par les ligneux est devenu des opérations courantes qui mobilisent des équipes forestières. Ces opérations apportent du travail aux professionnels et des revenus aux propriétaires, et contribuent à la gestion multifonctionnelle des forêts.

Quant aux mesures passives, comme la création des réserves forestières naturelles, elles sont en revanche beaucoup plus ardues à développer, car elles présupposent un changement de paradigme des propriétaires et des forestiers. Sans un processus explicatif qui peut prendre du temps, ce nouveau mode de gestion est difficilement admis dans le milieu forestier traditionnel. Le fait de renoncer volontairement à exploiter du bois et à réaliser toute intervention sylvicole durant sa carrière – car fixer un contrat de 50 ans revient à un changement définitif – s'apparente à un processus de deuil de la fonction de production des forêts, laquelle est, dans le canton de Vaud, encore bien ancrée.

Et pourtant les arguments qui justifient la création de réserve naturelle ne manquent pas, aussi bien du point de vue scientifique que pour l'économie, le paysage et l'accueil. Et ces mesures s'inscrivent également dans la vision d'un patrimoine naturel multifonctionnel.

La forêt et la péréquation intercommunale

Contrairement à une approche centrée sur une seule fonction, la gestion multifonctionnelle des forêts revêt un coût plus élevé pour les communes. Cela est dû aux mesures d'organisation et de régulation plus denses qu'elle engendre pour concilier les multiples usages. En 2005, à la suite du retrait financier de la Confédération, l'analyse économique des comptes forestiers des communes vaudoises a montré que la relation entre population, revenus fiscaux et surface des forêts à entretenir présentait d'importantes inégalités de situation. Celles-ci ne permet-

taient plus d'atteindre les objectifs de la politique forestière. Soucieux de ne pas augmenter les impôts cantonaux, mais de venir en aide aux communes qui, de manière structurelle ou temporaire, présentaient d'importantes charges de gestion des forêts par rapport à leurs revenus fiscaux, le Parlement vaudois a introduit la notion de «point d'impôt forestier» dans la péréquation intercommunale (Métraux 2011, ce numéro). Celui-ci postule qu'une commune politique a une responsabilité locale de prendre en charge un certain niveau de déficit de la gestion des forêts, au titre des prestations publiques consommées par sa population. Le système fixe toutefois un seuil de déficit (le point d'impôt de la péréquation), qui, lorsqu'il est dépassé, enclenche la solidarité entre communes.

Conclusions

Pour conclure, le présent article montre que depuis 2000, les autorités en charge des forêts du canton de Vaud ont procédé à des changements substantiels. On pouvait craindre qu'en 2008, au lendemain du refus du Parlement de modifier la Loi forestière fédérale, les milieux forestiers vaudois, majoritairement opposés au nouveau texte du Conseil fédéral, allaient s'en tenir au statu quo. Or, il n'en a rien été. La multifonctionnalité des forêts a été ancrée dans le document de politique forestière du Conseil d'Etat. Simultanément, les grands principes de gestion durable des forêts ont été minutieusement conservés et développés dans le cadre de l'aménagement forestier.

La politique forestière vaudoise: une orientation résolument «patrimoine multifonctionnel»

Les autorités en charge des forêts dans le canton de Vaud ont procédé à des changements substantiels depuis les années 2000 en réaction aux décisions politiques issues du Programme forestier suisse et du projet de révision de la Loi fédérale sur les forêts ainsi qu'à la dégradation de la situation économique des triages forestiers. Cet article donne un aperçu des orientations prises. Ainsi, le canton admet le rôle primordial de l'exploitation du bois comme moteur de la multifonctionnalité des forêts. Le Service des forêts, de la faune et de la nature a beaucoup investi dans l'aménagement et a redéfini le plan de gestion comme un instrument à l'intention des propriétaires et gestionnaires des forêts. Le canton a innové en matière d'organisation avec les groupements forestiers ainsi que dans un mécanisme de péréquation entre communes. Ainsi, la vision de la gestion forestière vaudoise est résolument celle d'un patrimoine naturel multifonctionnel.

La vision de la gestion forestière vaudoise est résolument celle d'un patrimoine naturel multifonctionnel. Et pour améliorer la situation précaire de l'économie forestière, le canton a innové en matière institutionnelle dans l'organisation des groupements forestiers, la clarification des rôles des partenaires, ainsi que dans un mécanisme de péréquation pour les communes propriétaires de forêt. ■

Soumis: 8 mars 2011, accepté (sans comité de lecture): 18 mai 2011

Références

- DIRECTION DU PROJET PFS, BHP-BRUGGER & PARTNER (2004)** Programme forestier suisse (PFS). Berne: Office fédéral environnement forêts paysage, Cahier environnement 363. 117 p.
- FREHNER M, WASSER B, SCHWITTER R (2005)** Gestion durable des forêts de protection. Soins sylvicoles et contrôle des résultats: instructions pratiques. Berne: Office fédéral environnement forêts paysage. 564 p.
- MÉTRAUX JF (2011)** La péréquation intercommunale au secours des forêts. *J for suisse* 162: 216–219. doi: 10.3188/szf.2011.0216
- NEET C (2011)** La naissance des groupements forestiers dans le canton de Vaud. *J for suisse* 162: 220–226. doi: 10.3188/szf.2011.0220
- NIEDERMANN-MEIER S, MORDINI M, BÜTLER R, ROTACH P (2010)** Habitatbäume im Wirtschaftswald: ökologisches Potenzial und finanzielle Folgen für den Betrieb. *J for suisse* 161: 391–400. doi: 10.3188/szf.2010.0391
- FFN (2006)** Politique forestière vaudoise, objectifs et priorités. Lausanne: Service des forêts, de la faune et de la nature. 78 p.

Die Waadtländer Forstpolitik: durch und durch auf das multifunktionale Vermächtnis ausgerichtet

Als Reaktion auf die aus dem Waldprogramm Schweiz und dem Projekt zur Revision des Bundesgesetzes über den Wald hervorgegangenen politischen Entscheidungen sowie die Verschlechterung der finanziellen Lage der Forstreviere haben die Forstbehörden im Kanton Waadt seit den 2000er-Jahren grundlegende Änderungen vorgenommen. Der Artikel gibt einen Überblick über die Neuerungen. So weist der Kanton der Holznutzung eine Vorrangstellung zu, weil sie der Motor für die Multifunktionalität der Wälder ist. Die Dienststelle für Wald, Fauna und Natur hat viel in die Forsteinrichtung investiert und den Betriebsplan neu als Instrument für Waldeigentümer und Waldbewirtschafter definiert. Der Kanton hat mit den forstlichen Zusammenschlüssen organisatorische Neuerungen eingeführt und daneben auch einen Mechanismus zum interkommunalen Finanzausgleich ins Leben gerufen. So ist die Vision der Waadtländer Waldbewirtschaftung durch und durch auf die Erhaltung des multifunktionalen Naturerbes ausgerichtet.